

Repas des Anciens: Les habitants de la commune nés avant le 1er janvier 1944 sont invités à partager un repas amical le **dimanche 17 novembre** 2013 accompagnés de leur conjoint. Comme à l'habitude, ils recevront une invitation personnelle. Toutefois des oublis sont toujours possibles: **que les personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation au 3 novembre, car non inscrites sur nos listes, retournent le coupon ci-dessous au secrétariat de mairie.**

REPAS DES ANCIENS du 17 NOVEMBRE 2013

NOM: _____ PRENOM _____ NE(e) LE _____

Adresse _____

SERA ACCOMPAGNE(e) de M, Mme _____ NE(e) LE _____

Echos du Conseil Municipal

Séance du 9 Septembre 2013

Gestion du personnel :

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'avenir aux espaces verts, de modifier le temps de travail de l'emploi d'avenir au restaurant scolaire et de prolonger un CAE aux services techniques.

Pôle scolaire:

- Un avenant pour travaux complémentaires au marché est accepté pour un montant de 1188,35 € TTC.
- La société « Océane de restauration », jugée la mieux disante est retenue pour la prestation de fournitures des repas en liaison froide (4 sociétés avaient répondu à l'appel d'offres).

Contrats de maintenance :

- Un avenant est signé pour la maintenance des matériels d'incendie et de secours du nouveau pôle scolaire moyennant un coût annuel de 1326€ HT
- Le contrat de maintenance de la porte coulissante de la mairie est renouvelé pour un coût annuel de 468€ HT.
- Un contrat de location est conclu avec la société Premium, d'une part pour la location d'un photocopieur NetB sur 5 ans pour l'école publique (coût trimestriel : 177€ HT +90€ HT pour la maintenance) et d'autre part pour la location de matériel informatique sur 3 ans pour le secrétariat de mairie (coût trimestriel : 210€ HT)

Tickets sport:

Il sera fait appel comme précédemment à l'association « Professions Sports et Loisirs » pour l'organisation des tickets sport pendant les petites vacances de l'année 2013/2014.

Logements HLM:

Le Conseil Municipal donne son accord à Maine et Loire Habitat pour la vente éventuelle de logements anciens à leurs occupants sous certaines conditions. Sur Gennes, 16 pavillons seraient concernés.

Taxe de séjour:

Pour l'année 2014, les tarifs appliqués en 2013 sont maintenus.

Coupes de bois:

Des coupes de bois d'éclaircie en forêt communale seront de nouveau proposées à la vente selon un tarif de 14€ le stère.

Autres points abordés : Modification du tarif pour le personnel et les stagiaires au restaurant scolaire- augmentation de la ligne de trésorerie – renonciation à droit de préemption...



Vous désirez faire paraître un article ?

N'hésitez pas à communiquer vos dates, vos textes et photos d'événements passés ou à venir de préférence sous format informatique à la Mairie ou à gennes-infos@ville-gennes.fr

La Commission Information Communication : G. Boisbouvier, M. Da Silva, Y. Gasnier, A. Deguen, J. Doidic, J. Mathiot. Directeur de la publication: J.Y. Fulneau.

GENNES

infos

novembre

Samedi 2	soirée choucroute (donneurs de sang)
Dimanche 17	Repas des Anciens
Lundi 18 & Ma 19, Me 20	Bourse aux Jouets « Familles Rurales »
Samedi 30	banquet des sapeurs pompiers
<i>Jusqu'au 30</i>	Exposition de Patchworks de Marie-Jeanne Piaumier à la Bibliothèque

décembre

Dimanche 15	Loto Festy Gennes
Jeudi 26	Dons du sang

LA POSTE 

Jusqu'au 28 novembre, le bureau de poste de Gennes sera fermé au public pour travaux. L'accueil est transféré au bureau de poste des Rosiers.

Dans ce numéro

Inauguration du pôle scolaire

Communiqués

A.V.A.P.

Repas des Anciens

Les pompiers recrutent

Echos du Conseil Municipal





Gaëlle Pauleau, directrice de l'école Jules Verne, et une délégation d'élèves accueillent les officiels



L'instant est d'importance : le ruban est coupé par François BURDEYRON, préfet de Maine et Loire, entouré ici de Luc LAUNAY, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, de Michel PIRON, député, de Joël FABIEN, Inspecteur de l'Éducation Nationale.



Après les discours du Maire, du Député, de la Sénatrice Catherine Deroche et du Directeur de la CAF, l'ensemble des invités a pu suivre la visite du pôle scolaire commentée par Monsieur Guiton architecte du cabinet IDEA.



Le cocktail préparé par Jean-François Bodin, chef de l'Aubergade, a été servi dans le restaurant scolaire. Il a ravi les invités.



INAUGURATION DU
PÔLE SCOLAIRE
JULES VERNE

SAMEDI 5
OCTOBRE
2013



Communiqués

Avis d'enquête publique projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Par arrêté n° 82/2013 du Maire de Gennes, en date du 17 septembre 2013, une enquête publique est ouverte en mairie de Gennes du mardi 8 octobre 2013 au mardi 12 novembre 2013 inclus, soit pour une durée de trente-six jours, en vue de la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. L'AVAP a pour objectif de préserver et de mettre en valeur le patrimoine au regard des objectifs de développement durable, de la nécessaire gestion du bâti existant, des conditions d'insertion des constructions et installations nouvelles et du traitement qualitatif des espaces dans les secteurs identifiés comme étant emblématiques du paysage local : le Val de Loire, la Vallée de l'Avort, le bourg ancien de Gennes, le hameau de Couesne et le Vallon du Meugon, le hameau de Milly et ses abords et le Marchais Bouchet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'AVAP est tenu à la disposition du public en mairie de Gennes afin que le public puisse prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement des observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi : 9h00- 12h30 et 15h00- 17h00).

Ces observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, en mairie de Gennes, qui les annexera au registre d'enquête. Monsieur Alain MORLONG, commandant de sapeurs-pompiers professionnels retraité, nommé commissaire enquêteur titulaire par décision du

Tribunal Administratif de Nantes en date du 20 juin 2013, recevra en personne les observations du public en mairie de Gennes les :

Jeudi 31 octobre 2013 de 14h00 à 17h00

Mardi 12 novembre 2013 de 9h00 à 12h00

En cas d'empêchement de Monsieur MORLONG, Monsieur Claude CEUGNARD, commandant honoraire de la police nationale, suppléant, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

A compter de la date de publication de l'avis d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Gennes et en obtenir communication sur sa demande et ses frais.

A l'issue de l'enquête, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public. Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique en mairie de Gennes.

La décision de création ou non de l'AVAP sera prise par délibération du conseil municipal de Gennes après accord du Préfet de Maine-et-Loire.

Toute information complémentaire relative à ce dossier dispensé d'étude d'impact par décision de l'autorité environnementale (arrêté préfectoral du 5 juillet 2013) peut être demandée au Service Urbanisme de la Mairie.

Le service urbanisme de la mairie communique

Nous vous rappelons que tous travaux (construction d'un abri de jardin, garage, véranda, clôture, portail..., modification de l'aspect extérieur: pose de fenêtres de toit, porte-fenêtre, ravalement de façades...) doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme préalable à la réalisation des dits travaux.

Le cas échéant, les travaux nécessitent le dépôt d'un dossier de déclaration préalable ou de permis de construire en mairie. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la mairie.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique. Les demandes d'inscription seront reçues en mairie jusqu'au **31 décembre 2013**. Sont concernés : les nouveaux arrivants, les jeunes atteignant l'âge de 18 ans (s'ils ne sont pas inscrits d'office) et les personnes pas encore inscrites. Merci de vous munir de toutes pièces justifiant de votre nationalité, de votre âge (pièce d'identité) et de votre rattachement à la Commune (justificatif de domicile récent, inscription personnelle sans interruption au rôle des contributions directes locales depuis cinq ans).

Toute personne qui ne peut se présenter elle-même à la mairie à la possibilité de faire sa demande par correspondance (à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site <http://www.service-public.fr/>) ou la présenter par un tiers dûment mandaté.

Les ressortissants de l'Union européenne peuvent, dans les mêmes conditions, demander leur inscription sur les listes électorales complémentaires en vue d'être admis à voter aux élections municipales et/ou au Parlement européen.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9 H à 12 H 30 et de 15 H à 17 H



Les pompiers de Gennes recrutent !

Les sapeurs-pompiers volontaires sont 200 000 à s'engager au service des autres quotidiennement en France.

Néanmoins, pour continuer à perpétuer cet engagement, les effectifs doivent se renouveler, et la caserne de Gennes n'échappe pas à cette condition. Les pompiers de Gennes réalisent 300 interventions à l'année, dont 80% concernent l'assistance aux personnes. Pour les mois et les années à venir, la caserne de Gennes espère vivement voir arriver de nouvelles recrues qui souhaitent devenir pompiers volontaires. Devenir pompier volontaire, c'est intégrer une grande famille, c'est nouer des contacts privilégiés avec la population, mais c'est également faire preuve de dévouement, d'altruisme et

d'investissement personnel.

Envie de nous rejoindre ?

- Vous souhaitez mettre une partie de votre temps disponible au service des autres.

- Vous souhaitez devenir un acteur social de votre commune.

- Vous voulez intégrer un groupe fait de cohésion et de solidarité.

- Vous voulez apprendre les gestes qui sauvent et les transmettre.

Alors n'hésitez pas à venir nous voir à la caserne,

Centre de secours, Route de Louerre, 49350 Gennes

Ou bien nous contacter au 06 73 86 82 98 ou 06 30 11 13 68

Pour plus d'informations,

<http://vosdroits.service-public.fr/F72.xhtml>



Café Deuil: Un lieu d'échange convivial ouvert à tous où chacun peut parler de son deuil ou entendre parler du deuil. C'est un moment de partage en toute liberté dans le non jugement et la confidentialité.

Mardi 5 novembre de 18h30 à 20h Auberge de la Rose. Doué la Fontaine. Entrée libre

